

Chapitre 5. Finances publiques : déficit et arbitrages impossibles

Introduction

Le secteur public haïtien, et plus particulièrement les finances publiques, constitue le cœur des contradictions structurelles de l'économie nationale. L'État, en tant qu'acteur central de la redistribution et du financement des biens publics, est confronté à des contraintes multiples qui rendent ses arbitrages quasi insolubles. Entre 2016 et 2025, les finances publiques haïtiennes ont été marquées par une combinaison persistante de déficits budgétaires, de faiblesse structurelle des recettes internes, de dépendance chronique à l'aide extérieure et d'accroissement de la dette publique. Dans ce contexte, les arbitrages budgétaires traduisent de manière exemplaire la logique des incompatibilités des choix publics : la volonté de répondre aux urgences sociales et aux pressions politiques se heurte aux impératifs de discipline macroéconomique et aux conditionnalités imposées par les partenaires internationaux.

La première caractéristique de la trajectoire budgétaire haïtienne est la faiblesse chronique des recettes fiscales. Le taux de pression fiscale, inférieur à 13 % du PIB sur la période, demeure l'un des plus bas de la région caribéenne, où la moyenne dépasse 20 % (CEPALC, 2021). Cette faiblesse s'explique par plusieurs facteurs : une base productive réduite et dominée par l'informalité, une évasion fiscale massive, des exonérations nombreuses et un appareil administratif limité dans sa capacité de collecte. En conséquence, l'État haïtien dispose de marges de manœuvre extrêmement restreintes pour financer ses dépenses à partir de ressources internes.

La deuxième caractéristique réside dans la structure déséquilibrée des dépenses publiques. Celles-ci sont dominées par les dépenses courantes — salaires, subventions, transferts — qui absorbent la majorité du budget. Les dépenses d'investissement, indispensables pour renforcer les infrastructures et stimuler la croissance, ne représentent qu'une faible proportion et dépendent largement des financements extérieurs (MEF, 2021). Ainsi, l'État haïtien se trouve pris dans un cercle vicieux : ses dépenses courantes, difficiles à réduire pour des raisons sociales et politiques, laissent peu de place aux investissements stratégiques, ce qui freine la croissance et entretient la faiblesse des recettes fiscales.

La troisième caractéristique est la dépendance structurelle aux financements externes. Les bailleurs multilatéraux et bilatéraux jouent un rôle déterminant dans le financement du budget haïtien, non seulement pour les projets d'investissement, mais aussi pour les dépenses courantes en périodes de crise. Cette dépendance, loin de se réduire, s'est accentuée au cours de la décennie, notamment avec l'aggravation de l'insécurité, la pandémie de COVID-19 et les chocs liés à la hausse mondiale des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Or, cette dépendance confère aux bailleurs un pouvoir considérable sur les orientations budgétaires, au détriment d'une cohérence nationale autonome (Fatton, 2021).

Enfin, la période 2016–2025 a été marquée par une détérioration continue de la situation de la dette publique. Faute de ressources internes suffisantes, l'État a eu recours à l'endettement, à la fois interne et externe, pour financer ses déficits. Si les ratios d'endettement restent en deçà de certains seuils critiques internationaux, leur dynamique est préoccupante, car elle reflète une incapacité structurelle à dégager des excédents primaires et à stabiliser durablement les finances publiques (FMI, 2022).

Ces caractéristiques traduisent l'ampleur des arbitrages impossibles auxquels est confronté l'État haïtien. Toute tentative de renforcer les recettes par une pression fiscale accrue se heurte au poids de l'informalité et à la fragilité du tissu productif. Toute réduction des dépenses courantes, notamment salariales ou subventionnelles, risque de provoquer des tensions sociales insoutenables, comme en témoignent les émeutes de 2018 consécutives à la hausse des prix des carburants. Enfin, toute dépendance accrue vis-à-vis de l'aide internationale ou de l'endettement alourdit la contrainte externe et réduit la marge de souveraineté budgétaire.

Ce chapitre analysera en détail ces contradictions. Il examinera d'abord les institutions et mécanismes de mobilisation des recettes, puis la structure et l'évolution des dépenses publiques. Il explorera ensuite la dynamique du déficit budgétaire et de la dette, en mettant en évidence le rôle de l'aide internationale et des financements concessionnels. Enfin, il mettra en lumière la logique des arbitrages impossibles qui caractérise la gouvernance budgétaire haïtienne, où la recherche de stabilité et de discipline se heurte en permanence aux exigences sociales et aux conditionnalités externes.

L'objectif est de montrer que les finances publiques haïtiennes, loin d'être une simple question de déséquilibre comptable, constituent un champ de tensions structurelles qui révèlent les incompatibilités fondamentales de l'action publique. Le déficit chronique n'est pas seulement le résultat d'une mauvaise gestion, mais la manifestation d'un système institutionnel et économique incapable de concilier les impératifs de justice sociale, de stabilité macroéconomique et de souveraineté nationale.

1. Recettes et dépenses publiques : tendances 2016–2025

L'analyse des finances publiques haïtiennes sur la période 2016–2025 met en évidence des tendances structurelles qui confirment la fragilité chronique de l'État dans sa capacité à mobiliser des ressources et à les orienter vers le développement. Les données issues des fascicules *Économie en Graphes* de la Banque de la République d'Haïti (BRH), des rapports du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et des estimations du Fonds monétaire international (FMI) révèlent une dynamique dominée par la faiblesse des recettes fiscales, la rigidité des dépenses courantes et la persistance de déficits budgétaires importants.

1.1. Une mobilisation insuffisante des recettes

L'une des caractéristiques structurelles des finances publiques haïtiennes demeure la faible mobilisation des recettes fiscales, qui limite considérablement la capacité de l'État à financer ses fonctions régaliennes, à investir dans les infrastructures et à mettre en œuvre des politiques sociales de grande ampleur. Malgré les réformes engagées depuis les années 1990 pour moderniser le système fiscal, les recettes publiques en Haïti se maintiennent à un niveau chroniquement bas, oscillant entre 12 % et 14 % du produit intérieur brut (PIB) sur la période 2016–2025, soit un niveau très inférieur à la moyenne latino-américaine (22–23 %) et caribéenne (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021).

Cette faiblesse s'explique en premier lieu par la narrowness of the tax base, c'est-à-dire l'étroitesse de l'assiette fiscale. Le secteur informel, qui représente plus de 50 % du PIB et une part encore plus importante de l'emploi, échappe largement à l'impôt (IHSI, 2022). La taxation repose principalement sur quelques grandes entreprises formelles et sur les recettes douanières, ce qui accroît la vulnérabilité du système aux fluctuations du commerce

international et à l'instabilité du taux de change (BRH, 2016–2025).

Un deuxième facteur réside dans la faible efficacité administrative. L'administration fiscale souffre de capacités limitées en termes de ressources humaines, d'outils technologiques et de couverture territoriale. Les pratiques de corruption et de clientélisme minent également la collecte, réduisant la légitimité du système fiscal aux yeux des contribuables (Paul, 2019; Fatton, 2021). Cette inefficacité engendre une situation paradoxale où, malgré des taux d'imposition formellement élevés pour certaines catégories, les recettes globales demeurent faibles.

Par ailleurs, la dépendance disproportionnée aux recettes douanières constitue une vulnérabilité majeure. Près de 40 % des recettes fiscales proviennent des droits et taxes perçus sur les importations (MEF, 2021). Si cette source génère des revenus immédiats, elle renforce la dépendance externe et limite l'incitation à développer une fiscalité intérieure. Elle expose également les finances publiques aux aléas des chocs externes, comme les variations des prix mondiaux ou les crises politiques perturbant les circuits commerciaux.

Les conséquences de cette mobilisation insuffisante des recettes sont profondes. Elles se traduisent par une contrainte budgétaire structurelle qui réduit la capacité de l'État à investir dans des domaines stratégiques tels que l'agriculture, l'éducation ou l'énergie. Elles fragilisent également la soutenabilité de la dette publique : faute de ressources fiscales suffisantes, l'État doit recourir à l'endettement ou à l'aide internationale pour financer ses dépenses courantes, renforçant ainsi la dépendance externe (FMI, 2022).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la faiblesse de la mobilisation fiscale illustre une contradiction centrale : l'État haïtien est sommé de répondre à des besoins sociaux et productifs considérables, mais sans disposer des ressources nécessaires. Toute tentative d'élargir la pression fiscale risque de fragiliser davantage un tissu productif déjà vulnérable, tandis que le statu quo perpétue la dépendance aux financements externes et à la création monétaire. L'incompatibilité entre les objectifs de développement et les contraintes fiscales structurelles constitue ainsi un verrou majeur de la gouvernance publique.

La mobilisation insuffisante des recettes fiscales ne relève pas seulement d'une question technique de collecte, mais traduit une faiblesse institutionnelle et politique qui enferme l'État dans une incapacité chronique à financer le développement. Tant que cette contradiction ne sera pas surmontée, Haïti restera prisonnier d'un régime de sous-financement structurel, incapable de transformer ses ressources fiscales en levier de cohérence et de souveraineté économique.

1.2. Une structure des dépenses dominée par le fonctionnement

L'analyse de la structure budgétaire haïtienne sur la période 2016–2025 met en évidence une prédominance marquée des dépenses de fonctionnement, au détriment de l'investissement public. Cette configuration traduit une trajectoire où l'État, confronté à des contraintes fiscales structurelles et à des pressions sociales constantes, consacre l'essentiel de ses ressources à financer son appareil administratif et des transferts courants, plutôt qu'à renforcer ses capacités productives et infrastructurelles.

Les données du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) montrent que, durant cette période, plus de 70 % du budget de

l'État est absorbé par les dépenses courantes : salaires, charges de fonctionnement des administrations, subventions, transferts sociaux et dépenses de sécurité (MEF, 2021; BRH, 2016–2025). Les dépenses d'investissement, quant à elles, oscillent entre 10 et 15 % du budget total, un niveau très inférieur à celui requis pour combler les déficits en infrastructures, en éducation, en santé et en énergie (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021).

Cette domination des dépenses de fonctionnement résulte en partie de la rigidité budgétaire. Les salaires des fonctionnaires, qui représentent environ 40 % des dépenses courantes, sont incompressibles dans un contexte où l'État demeure le principal employeur formel. À cela s'ajoutent les subventions aux produits de base (carburant, électricité) destinées à contenir les tensions sociales, mais qui grèvent considérablement les marges budgétaires (FMI, 2022). De surcroît, les dépenses liées à la sécurité, accentuées par la montée de l'insécurité et des violences urbaines depuis 2018, mobilisent une part croissante des ressources publiques (Providence, 2025b).

Le déséquilibre structurel entre fonctionnement et investissement a des conséquences profondes sur le développement. L'insuffisance chronique d'investissements publics limite la modernisation des infrastructures, freine la compétitivité de l'économie et réduit l'effet d'entraînement sur l'investissement privé. Elle contribue également à entretenir la dépendance à l'aide internationale, qui finance une partie importante des projets d'infrastructures, mais dans une logique fragmentée et soumise aux priorités des bailleurs (Paul, 2019).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette structure budgétaire illustre un arbitrage impossible : répondre aux demandes sociales immédiates et maintenir la stabilité politique suppose de consacrer la majorité des ressources au fonctionnement, mais cela

empêche d'investir dans les bases productives du développement. À l'inverse, privilégier l'investissement exigerait une compression drastique des dépenses courantes, avec un risque élevé d'instabilité sociale et politique. Cette tension structurelle explique pourquoi les finances publiques haïtiennes reproduisent systématiquement une logique de survie au détriment d'une stratégie de long terme.

En somme, la domination des dépenses de fonctionnement dans la structure budgétaire haïtienne révèle une dépendance à une logique de court terme, dictée par la gestion des urgences sociales et sécuritaires, mais incompatible avec la construction d'une trajectoire de développement durable. Elle incarne l'une des manifestations les plus tangibles des incompatibilités des choix publics : préserver la paix sociale et la continuité administrative au prix du sacrifice de l'investissement et de la souveraineté économique future.

1.3. Un déficit budgétaire chronique

L'une des constantes des finances publiques haïtiennes au cours de la période 2016–2025 est l'existence d'un déficit budgétaire chronique, qui traduit à la fois la faiblesse structurelle des recettes, la rigidité des dépenses courantes et la dépendance aux financements externes et monétaires. Ce déficit, oscillant généralement entre 3 et 6 % du PIB selon les années, reflète une incapacité de l'État à équilibrer ses comptes et illustre l'un des symptômes les plus manifestes du régime d'incompatibilités des choix publics.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation persistante. Le premier est lié à la faible mobilisation des recettes fiscales, largement en deçà des standards régionaux. L'incapacité à élargir l'assiette fiscale et à intégrer l'économie informelle dans le système de collecte limite les ressources disponibles, même lorsque des réformes administratives sont engagées (IHSI, 2022;

Banque mondiale, 2020). Le second facteur est la rigidité des dépenses de fonctionnement, qui absorbent l'essentiel du budget et laissent peu de marges pour ajuster les comptes publics (MEF, 2021). Enfin, le recours récurrent aux subventions, notamment sur les produits pétroliers ou alimentaires, bien qu'indispensable pour contenir les tensions sociales, contribue à creuser davantage le déficit (FMI, 2022).

Le déficit budgétaire chronique est également alimenté par le poids croissant de la dette publique et de son service, qui mobilisent une part significative des recettes fiscales (CEPALC, 2021). L'État se trouve ainsi dans une spirale où le financement du déficit d'une année accroît la charge de la dette l'année suivante, réduisant encore ses marges de manœuvre et accentuant la dépendance aux bailleurs internationaux.

Les conséquences de cette situation sont multiples. D'une part, le déficit chronique fragilise la stabilité macroéconomique : financé par des avances de la BRH, il alimente la création monétaire et contribue directement à l'inflation et à la dépréciation de la gourde (BRH, 2016–2025). D'autre part, il réduit la capacité de l'État à investir dans les infrastructures et les services publics essentiels, limitant ainsi les perspectives de croissance et renforçant les inégalités sociales (Paul, 2019).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), le déficit budgétaire chronique illustre une contradiction fondamentale : satisfaire les besoins sociaux immédiats et maintenir la stabilité politique suppose d'augmenter les dépenses, mais cette option accentue le déséquilibre macroéconomique et réduit les marges futures. À l'inverse, tenter de réduire le déficit par des coupes budgétaires ou une hausse de la pression fiscale menace la cohésion sociale et la légitimité de l'État. L'arbitrage entre discipline budgétaire et

stabilité sociale s'avère donc structurellement impossible dans le contexte haïtien.

Le déficit budgétaire chronique en Haïti n'est pas seulement le résultat d'un déséquilibre comptable : il constitue une manifestation systémique d'un État contraint par des ressources limitées, des demandes sociales croissantes et une insertion internationale asymétrique. Tant que cette contradiction ne sera pas surmontée par une transformation structurelle de la fiscalité, des dépenses et de la gouvernance, le déficit demeurera l'un des principaux verrous de la cohérence budgétaire et de la soutenabilité économique du pays.

1.4. Les arbitrages impossibles

La combinaison d'une mobilisation fiscale insuffisante, d'une structure budgétaire dominée par les dépenses de fonctionnement et d'un déficit chronique confronte l'État haïtien à une série d'arbitrages impossibles. Ces arbitrages portent à la fois sur la répartition des ressources, sur la hiérarchisation des priorités et sur la gestion de la dépendance externe. Loin de relever d'un simple problème technique, ils traduisent une contrainte structurelle, qui enferme les finances publiques dans une logique de survie au détriment d'une stratégie de développement cohérente.

Le premier arbitrage concerne la répartition entre dépenses courantes et dépenses d'investissement. Répondre aux demandes sociales immédiates — salaires des fonctionnaires, subventions aux produits de base, transferts sociaux — est indispensable pour maintenir la stabilité politique et éviter des tensions sociales explosives (FMI, 2022). Mais ce choix se fait au prix d'un sous-financement chronique de l'investissement public, empêchant la construction d'infrastructures, l'amélioration des services sociaux et la modernisation du tissu productif (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021). Inversement, donner la priorité à

l'investissement exigerait de réduire les dépenses courantes, ce qui menacerait la cohésion sociale et la légitimité de l'État.

Le deuxième arbitrage oppose la discipline budgétaire et la soutenabilité macroéconomique aux besoins de financement du développement. Les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds incitent à réduire le déficit budgétaire et à limiter le recours à la création monétaire (FMI, 2022). Mais ces exigences entrent en contradiction avec l'urgence de financer des politiques sociales et productives dans un pays où la pauvreté touche plus de 60 % de la population (IHSI, 2022). Le respect de la discipline budgétaire, s'il assure une certaine stabilité macroéconomique, se fait au détriment de la satisfaction des besoins fondamentaux et de la transformation structurelle.

Le troisième arbitrage se situe entre autonomie nationale et dépendance externe. Les financements internationaux — aide publique au développement, prêts concessionnels, appuis budgétaires — constituent une source essentielle pour combler le déficit (Banque mondiale, 2020). Mais cette dépendance réduit la marge de manœuvre de l'État, qui doit adapter ses priorités aux injonctions des bailleurs. Ainsi, la souveraineté budgétaire est continuellement compromise : l'orientation des ressources répond autant à des contraintes extérieures qu'à des choix politiques internes.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), ces arbitrages impossibles illustrent la nature systémique des contradictions haïtiennes. L'État est enfermé dans une logique où chaque option entraîne une perte : protéger la stabilité sociale creuse le déficit et alimente l'inflation ; respecter la discipline macroéconomique compromet l'investissement et accentue la pauvreté ; recourir aux financements externes sécurise les ressources, mais affaiblit la

souveraineté. Aucun arbitrage ne produit de cohérence, car les objectifs poursuivis sont structurellement incompatibles.

En définitive, les finances publiques haïtiennes ne sont pas seulement contraintes par la rareté des ressources : elles sont prises dans un régime d'incompatibilités budgétaires qui empêche de construire une trajectoire de développement durable. Les arbitrages impossibles entre dépenses courantes, investissement, discipline macroéconomique et autonomie nationale traduisent la fragilité intrinsèque de l'État haïtien et expliquent la reproduction des déséquilibres au fil des décennies.

2. Dette publique et service de la dette

L'évolution de la dette publique haïtienne au cours de la période 2016–2025 constitue l'un des symptômes les plus clairs de la fragilité structurelle des finances publiques. En l'absence de recettes internes suffisantes et face à des dépenses incompressibles, l'État a été contraint de recourir de manière croissante à l'endettement, tant interne qu'externe. Bien que les niveaux d'endettement restent en deçà de ceux observés dans certaines économies de la région, la dynamique haïtienne est préoccupante, car elle reflète une dépendance persistante à des financements extérieurs et une incapacité chronique à générer des excédents primaires permettant de stabiliser la trajectoire de la dette.

2.1. Évolution de la dette publique

L'évolution de la dette publique haïtienne au cours de la période 2016–2025 met en lumière une trajectoire marquée par une croissance soutenue, une dépendance accrue aux financements externes et une fragilité structurelle de la soutenabilité budgétaire. Alors que la dette a longtemps été contenue à des niveaux relativement faibles, notamment à la suite des allègements obtenus dans le cadre de l'Initiative en faveur des

pays pauvres très endettés (PPTE) au milieu des années 2000, elle connaît depuis une progression significative, alimentée par les déficits chroniques et les besoins croissants de financement de l'État (Banque mondiale, 2020).

Sur le plan quantitatif, la dette publique totale représente en moyenne entre 30 et 35 % du PIB durant la décennie 2016–2025, avec une tendance haussière au fil des années (BRH, 2016–2025). Si ce ratio reste inférieur à celui de nombreux pays de la région, il masque une vulnérabilité profonde : la faiblesse de la base fiscale et la rigidité des dépenses courantes rendent difficile le service régulier de cette dette. En pratique, le poids relatif de la dette est considérablement plus lourd que ne le suggère son niveau apparent, car les marges de manœuvre budgétaires sont extrêmement réduites (CEPALC, 2021).

La structure de la dette a également évolué. La part de la dette externe, contractée auprès d'institutions multilatérales (Banque mondiale, FMI, BID) et de bailleurs bilatéraux, demeure prépondérante. Ces emprunts, souvent concessionnels, offrent des conditions de remboursement relativement favorables, mais s'accompagnent de conditionnalités strictes en matière de discipline budgétaire et de réformes structurelles (FMI, 2022). Parallèlement, la dette interne, constituée essentiellement de bons du Trésor et d'avances de la BRH, a connu une croissance importante. Cette dette domestique, souvent à court terme et à des taux relativement élevés, exerce une pression directe sur la liquidité bancaire et limite la capacité de financement de l'économie réelle (MEF, 2021).

Cette évolution met en évidence un paradoxe : alors que la dette externe assure une certaine stabilité de financement, elle renforce la dépendance aux bailleurs internationaux et réduit l'autonomie budgétaire. Quant à la dette interne, elle alimente une concurrence avec le secteur privé pour l'accès aux ressources financières, ce

qui contribue à évincer l'investissement productif. Dans les deux cas, l'accroissement de la dette traduit non pas une stratégie de développement financée par l'endettement, mais une logique de gestion de crise et de compensation des déficits récurrents.

Les conséquences de cette évolution sont lourdes pour la soutenabilité des finances publiques. Le service de la dette, en croissance continue, absorbe une part significative des recettes fiscales, réduisant les marges pour les dépenses sociales et productives. Il entretient également une spirale de dépendance : le financement du déficit par la dette accroît la charge future, ce qui oblige à de nouveaux emprunts (Paul, 2019).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), l'évolution de la dette publique illustre un dilemme structurel : recourir à l'endettement pour financer les déficits permet de maintenir la stabilité sociale et la continuité administrative, mais compromet la soutenabilité budgétaire et réduit les marges futures pour l'investissement. À l'inverse, limiter l'endettement pour préserver la viabilité financière suppose de réduire les dépenses sociales et de fonctionnement, avec un risque élevé de déstabilisation politique. Ce dilemme confirme que la dette en Haïti n'est pas seulement un instrument financier, mais un révélateur des incompatibilités structurelles entre stabilité, souveraineté et développement.

Ainsi, l'évolution de la dette publique haïtienne au cours de la décennie 2016–2025 traduit une dépendance accrue à des financements de court terme, internes comme externes, qui assurent la survie budgétaire, mais empêchent toute stratégie de développement durable. Loin d'être un levier de transformation, la dette apparaît comme un mécanisme de reproduction des déséquilibres et un obstacle à la cohérence des choix publics.

2.2. Le service de la dette : un poids croissant

Si l'évolution de la dette publique en Haïti témoigne d'une progression constante au cours de la période 2016–2025, c'est surtout le service de cette dette — c'est-à-dire le remboursement du capital et le paiement des intérêts — qui exerce une pression de plus en plus lourde sur les finances publiques. Cette contrainte budgétaire, en croissance continue, réduit la capacité de l'État à consacrer ses ressources aux dépenses sociales et productives, et renforce sa dépendance aux financements externes et aux avances de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Les données disponibles montrent que le service de la dette absorbe en moyenne 20 à 25 % des recettes fiscales au cours de la décennie (MEF, 2021; FMI, 2022). Dans certaines années de forte dépréciation de la gourde et de hausse des taux d'intérêt, cette proportion a même dépassé le quart du budget de l'État. La charge est d'autant plus lourde que les recettes fiscales sont déjà faibles (12–14 % du PIB), ce qui signifie que chaque augmentation du service de la dette se traduit mécaniquement par une compression des dépenses prioritaires, notamment l'éducation, la santé et l'investissement en infrastructures (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021).

La composition du service de la dette accentue cette contrainte. La dette interne, constituée de bons du Trésor et d'avances de la BRH, représente une part croissante des obligations budgétaires. Ces instruments, émis à court terme et à des taux relativement élevés, imposent des paiements fréquents et coûteux, qui pèsent lourdement sur la trésorerie publique (BRH, 2016–2025). La dette externe, bien que concessionnelle dans sa majorité, est soumise aux fluctuations du taux de change : chaque dépréciation de la gourde accroît mécaniquement le coût réel de son service, aggravant la contrainte budgétaire et réduisant la marge de manœuvre de l'État (FMI, 2022).

Le poids croissant du service de la dette a plusieurs conséquences systémiques. D'abord, il alimente une dynamique de dépendance : faute de ressources internes suffisantes, l'État doit contracter de nouveaux emprunts pour honorer ses obligations, reproduisant une spirale d'endettement. Ensuite, il accentue la fragilité macroéconomique, puisque le recours aux avances monétaires de la BRH pour couvrir les échéances contribue à alimenter l'inflation et la dépréciation monétaire. Enfin, il réduit la capacité de l'État à mettre en œuvre des politiques de long terme, enfermant la gestion budgétaire dans une logique de court terme dictée par l'urgence des paiements (Fatton, 2021).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics, le poids du service de la dette illustre un dilemme insoluble : honorer les obligations financières pour préserver la crédibilité internationale suppose de sacrifier des dépenses sociales et productives, tandis que privilégier l'investissement ou les besoins sociaux au détriment du service de la dette expose à une perte de confiance des bailleurs et à une asphyxie financière. Cet arbitrage impossible enferme l'État dans un régime où la souveraineté budgétaire est continuellement compromise par la dépendance à des créanciers internes et externes.

En somme, le service croissant de la dette en Haïti ne constitue pas seulement une contrainte financière, mais un révélateur de la fragilité structurelle des finances publiques. En absorbant une part toujours plus importante des ressources fiscales, il illustre l'impossibilité de concilier discipline budgétaire, développement et stabilité sociale. Tant que cette contradiction n'est pas résolue, la dette demeurera moins un instrument de développement qu'un facteur de reproduction des déséquilibres et d'amplification du régime d'incompatibilités structurelles.

2.3. Une dépendance externe renforcée

L'évolution récente de la dette publique haïtienne, conjuguée au poids croissant de son service, a conduit à un renforcement marqué de la dépendance externe, qui constitue l'un des traits les plus persistants des finances publiques nationales au cours de la période 2016–2025. Cette dépendance ne se limite pas à un simple recours aux bailleurs de fonds internationaux pour combler les déficits : elle traduit une incapacité structurelle de l'État à générer des ressources domestiques suffisantes et une soumission croissante aux conditionnalités imposées par les créanciers multilatéraux et bilatéraux.

Les chiffres attestent de cette dépendance. La part de la dette externe dans l'encours total demeure largement majoritaire, représentant en moyenne 60 à 65 % de l'endettement public (BRH, 2016–2025). Ces financements, essentiellement concessionnels, proviennent des grandes institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, BID) et de partenaires bilatéraux. Si leurs conditions sont plus favorables que celles des marchés privés, ils s'accompagnent systématiquement de programmes d'ajustement et de réformes structurelles visant à limiter le déficit, à contrôler la masse monétaire et à accroître l'efficacité de la collecte fiscale (FMI, 2022; Banque mondiale, 2020).

Cette dépendance est aggravée par la faiblesse structurelle de l'assiette fiscale. Avec des recettes publiques représentant à peine 12–14 % du PIB, Haïti figure parmi les pays les moins performants du continent en matière de mobilisation interne (CEPALC, 2021). En conséquence, l'État ne peut financer ses dépenses qu'en ayant recours à l'endettement ou à l'aide internationale, ce qui crée une spirale où chaque déficit entraîne un recours accru aux bailleurs, renforçant leur rôle dans la définition des priorités budgétaires (Paul, 2019).

La dépendance externe a aussi des implications politiques. Les priorités de dépenses publiques sont souvent alignées sur les agendas des partenaires internationaux plutôt que sur les besoins stratégiques nationaux. Ainsi, certaines réformes fiscales ou budgétaires ont été mises en œuvre sous la pression des bailleurs, sans véritable appropriation par les autorités locales, ce qui limite leur efficacité et leur durabilité (Fatton, 2021). La gouvernance budgétaire devient ainsi le reflet d'un compromis asymétrique, où l'État haïtien se trouve dans une position de souveraineté limitée.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence), cette dépendance externe illustre une contradiction profonde : recourir aux financements internationaux permet de stabiliser les comptes et d'assurer le paiement du service de la dette, mais cela réduit la capacité de l'État à définir et à mettre en œuvre ses propres priorités de développement. À l'inverse, tenter de s'émanciper de cette dépendance suppose d'accroître significativement les recettes internes, objectif difficilement atteignable dans un contexte de pauvreté généralisée, de forte informalité et de défiance fiscale.

La dépendance externe renforcée d'Haïti n'est pas seulement un choix conjoncturel face à des besoins immédiats : elle constitue un verrou structurel du régime budgétaire national. Elle traduit l'impossibilité de concilier la stabilité macroéconomique, la souveraineté budgétaire et le financement du développement. Tant que cette contradiction ne sera pas résolue, les finances publiques haïtiennes resteront sous la tutelle implicite des institutions internationales, et l'État continuera de voir sa marge de manœuvre budgétaire limitée par un régime d'incompatibilités qui dépasse le strict champ économique pour toucher la souveraineté politique.

2.4. Dette, vulnérabilité et incompatibilités

La dynamique de la dette publique haïtienne, conjuguée au poids croissant de son service et à la dépendance accrue aux financements externes, illustre de manière exemplaire la vulnérabilité structurelle des finances publiques et leur inscription dans un régime d'incompatibilités des choix publics. Loin d'être un simple instrument de financement, la dette apparaît comme un mécanisme qui cristallise les contradictions entre stabilité macroéconomique, besoins sociaux et exigences de développement.

Cette vulnérabilité s'exprime d'abord sur le plan budgétaire. Le service de la dette absorbe une part importante et croissante des recettes fiscales, déjà insuffisantes (12–14 % du PIB), ce qui réduit la capacité de l'État à investir dans des secteurs stratégiques comme l'éducation, l'agriculture ou les infrastructures (MEF, 2021; FMI, 2022). Ainsi, au lieu de financer la transformation structurelle, l'endettement contribue à enfermer l'État dans une logique de reproduction de la contrainte budgétaire. La dette ne devient pas un levier de développement, mais une charge qui détourne les ressources disponibles des priorités nationales.

La vulnérabilité est aussi macroéconomique. La part prépondérante de la dette externe expose le pays aux fluctuations du taux de change et aux conditionnalités des bailleurs internationaux. Chaque dépréciation de la gourde augmente mécaniquement le coût réel du service de la dette, accentuant la contrainte budgétaire et fragilisant la balance des paiements (BRH, 2016–2025; Banque mondiale, 2020). De plus, la dette interne, contractée à court terme et à des taux relativement élevés, absorbe la liquidité bancaire, contribuant à évincer l'investissement privé et à renforcer la fragilité du système financier.

Cette situation traduit une incompatibilité systémique. Préserver la soutenabilité de la dette suppose de réduire les déficits et de respecter la discipline macroéconomique exigée par les créanciers internationaux, mais cela limite la capacité de l'État à financer les besoins sociaux urgents et les investissements productifs. À l'inverse, relâcher la discipline budgétaire pour répondre aux besoins de la population accroît le recours à l'endettement et alourdit le fardeau futur du service, renforçant la dépendance externe et réduisant la souveraineté budgétaire (Paul, 2019; Fatton, 2021).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la dette constitue un révélateur paradigmatique de la logique des arbitrages impossibles. Elle incarne le dilemme entre trois objectifs contradictoires : assurer la stabilité financière, répondre aux urgences sociales et investir dans la transformation productive. Toute politique privilégiant l'un de ces objectifs compromet les deux autres, enfermant l'État haïtien dans un régime de vulnérabilité permanente.

Ainsi, la dette publique en Haïti apparaît moins comme un instrument de développement que comme un symptôme et un amplificateur de la fragilité structurelle. En alimentant la dépendance externe, en réduisant les marges de manœuvre budgétaires et en accentuant la compétition entre stabilité et développement, elle confirme que les finances publiques haïtiennes évoluent dans un régime d'incompatibilités structurelles. Tant que ces contradictions ne seront pas transformées en compatibilités construites, la dette demeurera un fardeau qui perpétue la vulnérabilité au lieu de soutenir l'émergence d'une trajectoire cohérente de développement.

2.5. Une trajectoire préoccupante malgré des ratios modérés

À première vue, la dette publique haïtienne présente des ratios modérés lorsqu'on la compare aux standards internationaux :

oscillant entre 30 et 35 % du produit intérieur brut (PIB) au cours de la période 2016–2025, elle demeure en deçà des seuils jugés critiques pour la soutenabilité macroéconomique, souvent fixés à 60 % du PIB dans la littérature économique (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). Pourtant, derrière ces chiffres apparemment rassurants se cache une trajectoire préoccupante, marquée par une dépendance croissante aux financements externes, une rigidité budgétaire exacerbée et une incapacité à transformer l’endettement en levier de développement.

La première limite de cette lecture en termes de ratios est qu’elle occulte la faiblesse structurelle de l’assiette fiscale. Avec des recettes publiques représentant seulement 12–14 % du PIB, l’État haïtien dispose d’une base budgétaire trop restreinte pour supporter durablement une dette représentant un tiers de la richesse nationale (CEPALC, 2021; IHSI, 2022). Ainsi, ce qui semble modéré en termes de pourcentage du PIB devient extrêmement lourd lorsque rapporté aux recettes fiscales : le service de la dette absorbe en moyenne un quart de ces recettes, réduisant drastiquement les marges pour les dépenses sociales et productives (MEF, 2021).

La deuxième limite réside dans la structure même de la dette. La part importante de la dette interne, constituée de bons du Trésor et d’avances de la BRH, est contractée à court terme et à des taux élevés, générant une charge financière disproportionnée et contribuant à assécher la liquidité disponible pour l’investissement privé (BRH, 2016–2025). La dette externe, bien que concessionnelle, reste exposée à la dépréciation chronique de la gourde : chaque fluctuation du taux de change accroît mécaniquement le poids du service, aggravant la vulnérabilité macroéconomique (FMI, 2022).

Un troisième facteur de préoccupation tient à la finalité de l’endettement. Dans de nombreux pays émergents, la dette

publique sert de levier à la croissance en finançant des investissements massifs dans les infrastructures, l'éducation ou l'énergie. En Haïti, l'endettement est largement orienté vers la couverture des déficits courants, le paiement des salaires et le financement des subventions sociales (Paul, 2019). Cette orientation défensive empêche la dette de générer un effet multiplicateur positif sur la croissance et enferme les finances publiques dans une logique de reproduction des déséquilibres.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette situation illustre une contradiction fondamentale : un endettement apparemment soutenable en termes de ratios globaux devient insoutenable dans la pratique en raison de la faiblesse des ressources internes, de la rigidité des dépenses et de la dépendance externe. L'État haïtien est pris dans un arbitrage impossible : maintenir des ratios modérés pour préserver sa crédibilité internationale exige de comprimer les dépenses, ce qui fragilise la stabilité sociale ; accroître l'endettement pour financer le développement risquerait d'alourdir un service déjà écrasant et de compromettre la soutenabilité.

En définitive, si la dette publique haïtienne paraît « modérée » en proportion du PIB, elle n'en demeure pas moins préoccupante dans sa trajectoire et dans ses implications concrètes. Elle reflète un système budgétaire structurellement vulnérable, où l'endettement n'est pas un moteur de croissance, mais un mécanisme de survie. Cette situation confirme que l'évaluation de la soutenabilité de la dette ne peut se limiter à des ratios agrégés, mais doit être replacée dans le contexte d'incompatibilités structurelles qui façonnent la gouvernance économique d'Haïti.

3. Contraintes sur l'investissement public

L'investissement public constitue un levier central du développement, dans la mesure où il permet de renforcer les infrastructures, d'améliorer la productivité et de créer un environnement favorable à l'initiative privée. Dans les économies fragiles, il joue un rôle encore plus décisif, en compensant les défaillances du secteur privé et en orientant les ressources vers des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'éducation, la santé ou les infrastructures de transport et d'énergie. Pourtant, en Haïti, sur la période 2016–2025, l'investissement public est resté structurellement limité, instable et dépendant de financements extérieurs. Cette situation traduit la profondeur des contraintes budgétaires et révèle, une fois encore, la logique des incompatibilités des choix publics.

3.1. Une part marginale dans le budget

L'investissement public en Haïti occupe, au cours de la période 2016–2025, une place marginale dans la structure budgétaire, reflet d'une logique de court terme dominée par la gestion des dépenses de fonctionnement et des urgences sociales. Alors que, dans de nombreux pays émergents, l'investissement public représente un levier stratégique pour stimuler la croissance et accroître la compétitivité, en Haïti il demeure cantonné à une proportion faible et fluctuante, généralement comprise entre 10 et 15 % du budget total, soit un niveau nettement inférieur aux standards régionaux (Banque mondiale, 2020).

Cette faiblesse structurelle résulte d'abord de la rigidité des dépenses courantes. Les salaires des fonctionnaires, les subventions aux produits pétroliers et alimentaires, ainsi que les transferts sociaux absorbent plus de 70 % des dépenses de l'État (MEF, 2021; FMI, 2022). Dans ce contexte, l'investissement apparaît comme une variable d'ajustement, réduite ou reportée en fonction des contraintes de trésorerie et des aléas conjoncturels.

Cette situation illustre une gouvernance budgétaire prisonnière de l'urgence, où la satisfaction immédiate des besoins sociaux et politiques prime sur la construction d'une trajectoire de développement.

La part marginale de l'investissement traduit également la dépendance à l'aide internationale. Une proportion importante des projets d'infrastructures (routes, énergie, éducation, santé) est financée par des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, dont les priorités ne coïncident pas toujours avec les stratégies nationales (Providence, 2015). Cette dépendance entraîne une fragmentation de l'action publique et limite la capacité de l'État à définir et à mettre en œuvre une vision cohérente du développement. Les retards fréquents dans le décaissement des fonds internationaux aggravent encore la volatilité des investissements publics.

Les conséquences de cette situation sont profondes. Le déficit chronique d'investissements freine la modernisation des infrastructures, entretient la vulnérabilité énergétique, empêche l'essor de l'agriculture et limite l'accès à des services publics de qualité. À long terme, cette faiblesse de l'investissement public nourrit un cercle vicieux : l'absence d'infrastructures réduit la productivité et la compétitivité, ce qui limite la croissance et la base fiscale, renforçant à son tour la contrainte budgétaire (IHSI, 2022).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la part marginale de l'investissement public illustre un arbitrage impossible : consacrer davantage de ressources à l'investissement exigerait de réduire les dépenses de fonctionnement ou d'accroître la pression fiscale, options politiquement et socialement explosives. À l'inverse, maintenir la priorité aux dépenses courantes protège la stabilité sociale immédiate, mais condamne la possibilité de transformation structurelle. L'investissement public devient ainsi le lieu

privilégié où se manifeste l'incompatibilité entre stabilisation, cohésion sociale et développement.

L'investissement public en Haïti n'est pas seulement insuffisant en termes quantitatifs : sa marginalité dans le budget révèle une incapacité structurelle à transformer les finances publiques en levier de développement. Tant que l'investissement restera une variable d'ajustement et non une priorité stratégique, l'État demeurera enfermé dans une logique de reproduction des déséquilibres et de dépendance externe.

3.2. Une dépendance marquée aux financements extérieurs

L'investissement public en Haïti se caractérise par une dépendance marquée aux financements extérieurs, qui constitue l'un des traits structurels de la gouvernance budgétaire depuis plusieurs décennies. Au cours de la période 2016–2025, la majeure partie des projets d'infrastructures, dans des secteurs aussi stratégiques que les routes, l'énergie, l'éducation ou la santé, a été financée par des bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, FMI, BID) ou bilatéraux (Union européenne, États-Unis, Canada, Taïwan, Venezuela avant l'arrêt du programme PetroCaribe). Cette situation témoigne à la fois de l'insuffisance des ressources domestiques et de la place prépondérante des acteurs internationaux dans l'orientation des choix de développement du pays.

Les données budgétaires confirment cette dépendance : près de 70 % des investissements publics sont financés par l'aide internationale, sous forme de prêts concessionnels ou de dons (MEF, 2021; BRH, 2016–2025). L'État haïtien, incapable de mobiliser des recettes fiscales suffisantes (12–14 % du PIB), ne peut assurer par lui-même la couverture de ses besoins en infrastructures et en services publics (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021). En conséquence, les priorités nationales sont

souvent ajustées ou redéfinies en fonction des conditionnalités et des calendriers des bailleurs.

Cette dépendance a plusieurs implications majeures. Sur le plan institutionnel, elle entraîne une fragmentation de l'action publique : chaque bailleur finance ses propres projets, souvent en dehors d'une vision intégrée du développement, ce qui limite la cohérence des politiques publiques (Providence, 2015). Sur le plan économique, elle accroît la vulnérabilité aux chocs externes : le moindre ralentissement de l'aide ou retard dans les décaissements paralyse l'investissement public et affecte la croissance. Sur le plan politique, elle fragilise la souveraineté nationale : les grandes orientations des finances publiques se trouvent partiellement dictées par les priorités des bailleurs, plutôt que par un projet endogène de développement (Providence, 2025b).

Un exemple révélateur est celui du programme PetroCaribe, qui, durant les années 2008–2017, a fourni à l'État haïtien des ressources significatives pour financer l'investissement public. L'arrêt de ce programme, en raison de la crise politique au Venezuela et de la mauvaise gestion interne des fonds, a mis en évidence la fragilité d'un modèle reposant sur des ressources externes volatiles et mal encadrées (IHSI, 2022). Depuis lors, le pays a renforcé sa dépendance aux financements concessionnels multilatéraux, accentuant la tutelle implicite des institutions internationales.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette dépendance marquée illustre un arbitrage impossible : recourir aux financements externes permet de maintenir un niveau minimal d'investissement, mais au prix d'une perte de souveraineté budgétaire et d'une fragmentation des priorités nationales. À l'inverse, tenter de financer l'investissement par des ressources internes exigerait une

mobilisation fiscale accrue et une réallocation des dépenses, option difficilement soutenable dans un contexte de pauvreté généralisée et de rigidité budgétaire.

En somme, la dépendance marquée aux financements extérieurs n'est pas seulement une caractéristique du modèle haïtien d'investissement public : elle en constitue une contradiction structurelle. Elle permet la survie des programmes d'infrastructures, mais empêche la construction d'une trajectoire de développement souveraine et cohérente. Tant que cette dépendance ne sera pas transformée en complémentarité stratégique, l'investissement public en Haïti restera prisonnier d'un régime d'incompatibilités budgétaires et d'une vulnérabilité externe chronique.

3.3. Les effets de l'instabilité politique et de l'insécurité

L'investissement public en Haïti, déjà limité par la faiblesse des ressources fiscales et la dépendance aux financements externes, est en outre profondément affecté par l'instabilité politique chronique et l'insécurité croissante qui caractérisent la période 2016–2025. Ces deux facteurs constituent des obstacles structurels à la planification, à l'exécution et à la pérennité des projets publics, accentuant ainsi la fragilité de l'État et compromettant la crédibilité des politiques de développement.

Sur le plan politique, la succession de crises institutionnelles, marquées par l'absence d'élections régulières, la paralysie parlementaire et la vacance prolongée de l'exécutif, a fortement perturbé la gouvernance budgétaire (Fatton, 2021; Paul, 2019). Les budgets sont souvent votés avec retard, parfois en reconduction automatique, ce qui empêche toute visibilité pluriannuelle et réduit l'investissement à une logique de gestion de l'urgence (MEF, 2021). De plus, les changements fréquents de gouvernements et de ministres entraînent une discontinuité dans

les priorités, interrompant ou retardant de nombreux projets d'infrastructures.

L'insécurité généralisée, amplifiée depuis 2018 par la montée en puissance des gangs armés, constitue un frein encore plus direct à l'investissement public. Les zones contrôlées par des groupes armés échappent en grande partie à l'autorité de l'État, rendant impossible la mise en œuvre de projets d'infrastructures ou de services publics. Les attaques contre les convois de marchandises, le blocage des axes routiers et les enlèvements systématiques dissuadent les entreprises locales et étrangères de s'engager dans des travaux financés par des fonds publics (Providence, 2025a). L'État se voit contraint de réorienter une partie de ses ressources vers les dépenses de sécurité, réduisant d'autant celles qui auraient pu être consacrées à l'investissement productif.

Cette combinaison d'instabilité politique et d'insécurité a également un impact sur la perception des bailleurs de fonds internationaux. Les retards dans l'exécution des projets, les risques de corruption et l'absence de contrôle territorial par l'État alimentent la méfiance des partenaires et entraînent des conditions de financement plus strictes ou des décaissements retardés (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). De ce fait, même lorsque les fonds externes sont disponibles, leur utilisation est entravée par le contexte d'instabilité, ce qui limite encore davantage l'efficacité de l'investissement public.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), les effets de l'instabilité et de l'insécurité révèlent une contradiction centrale : assurer la stabilité sociale et sécuritaire exige des ressources massives pour le fonctionnement et la sécurité, mais cela compromet l'investissement productif indispensable à la réduction des causes mêmes de l'instabilité. À l'inverse, tenter de relancer l'investissement dans un contexte de violence généralisée se

heurte à des blocages opérationnels et politiques qui fragilisent encore la légitimité de l'État. Ce cercle vicieux illustre la difficulté à transformer les dépenses publiques en leviers de cohérence nationale.

Pour cela, l'instabilité politique et l'insécurité en Haïti ne sont pas seulement des variables contextuelles affectant l'investissement : elles en constituent des déterminants structurels. En réduisant la capacité de planification, en paralysant l'exécution et en détournant les ressources vers la sécurité, elles contribuent à maintenir l'investissement public dans une marginalité chronique. Cette situation confirme que les finances publiques haïtiennes sont prises dans un régime d'incompatibilités structurelles, où la priorité donnée à la survie immédiate empêche la construction d'une trajectoire de développement durable.

3.4. Une incapacité à enclencher une dynamique cumulative

L'une des limites majeures de l'investissement public en Haïti au cours de la période 2016–2025 réside dans son incapacité à générer une dynamique cumulative de croissance et de développement. Dans la théorie économique du développement, l'investissement public est souvent considéré comme un levier central d'entraînement : il améliore les infrastructures, stimule l'investissement privé, accroît la productivité et élargit la base fiscale, créant un cercle vertueux où chaque étape renforce la suivante (Hirschman, 1958; Rodrik, 2007). Or, en Haïti, ce mécanisme vertueux n'a pas pu s'enclencher, laissant place à une logique inverse de reproduction des déséquilibres et de dépendance.

Plusieurs facteurs expliquent cette incapacité. Le premier tient à la marginalité quantitative de l'investissement public, limité à environ 10–15 % du budget total, proportion insuffisante pour amorcer une transformation structurelle (MEF, 2021; BRH, 2016–2025). Le deuxième facteur est la fragmentation

institutionnelle et externe : la forte dépendance aux financements internationaux entraîne une dispersion des projets, qui manquent d'articulation et de cohérence stratégique (Banque mondiale, 2020; Paul, 2019). Le troisième facteur réside dans l'instabilité politique et sécuritaire, qui paralyse l'exécution des projets et réduit leur pérennité (Fatton, 2021).

Cette absence de dynamique cumulative se traduit par une faible productivité globale. Les investissements réalisés n'ont pas suffi à améliorer significativement les infrastructures de base ni à stimuler une croissance soutenue. L'agriculture demeure vulnérable aux aléas climatiques et dépourvue d'infrastructures d'irrigation modernes ; l'énergie reste largement dépendante des importations pétrolières, faute de développement des énergies renouvelables ; l'industrie, dominée par la sous-traitance textile, ne parvient pas à se diversifier ni à accroître sa valeur ajoutée (IHSI, 2022; CEPALC, 2021). Ainsi, au lieu de générer un effet multiplicateur, l'investissement public reste isolé, incapable de transformer le système productif.

Cette situation illustre parfaitement le régime d'incompatibilités des choix publics (Providence, 2022). Investir davantage dans les infrastructures suppose de mobiliser des ressources supplémentaires, mais cela exigerait soit une hausse de la pression fiscale dans un contexte social explosif, soit un recours accru à l'endettement qui alourdirait encore le service de la dette. À l'inverse, contenir le déficit et limiter l'endettement maintient l'investissement public à un niveau insuffisant pour enclencher le cercle vertueux attendu. L'État se trouve donc pris dans un arbitrage impossible, où chaque option compromet l'une des dimensions essentielles de la cohérence économique.

En définitive, l'incapacité à enclencher une dynamique cumulative révèle une contradiction centrale : l'investissement public, censé être un moteur du développement, devient en Haïti

une variable d'ajustement budgétaire, dépendante de ressources externes et paralysée par l'instabilité politique. Tant que cette situation perdurera, l'investissement ne pourra jouer son rôle d'accélérateur de croissance, et les finances publiques resteront prisonnières d'un cercle vicieux où la rareté des ressources alimente la dépendance, qui à son tour empêche toute trajectoire de développement endogène.

3.5. L'expression d'une incompatibilité structurelle

L'incapacité de l'investissement public haïtien à jouer son rôle de levier de développement illustre de manière exemplaire une incompatibilité structurelle au cœur de la gouvernance économique du pays. Alors que, dans la théorie économique, l'investissement public est censé constituer un moteur de croissance cumulative, en Haïti il se réduit à une variable d'ajustement, contrainte par la rareté des ressources fiscales, la dépendance aux bailleurs internationaux et l'instabilité politique et sécuritaire (CEPALC, 2021). Cette situation traduit une contradiction systémique entre les objectifs affichés de développement et les conditions réelles de mise en œuvre des politiques publiques.

Cette incompatibilité se manifeste d'abord sur le plan budgétaire. L'État haïtien est pris dans un arbitrage insoluble entre le financement des dépenses courantes, nécessaires pour maintenir la stabilité sociale et politique, et l'allocation de ressources suffisantes à l'investissement. Les dépenses de fonctionnement absorbent plus de 70 % du budget, reléguant l'investissement à une part marginale (MEF, 2021). Toute tentative d'accroître ce dernier implique de réduire les dépenses sociales ou salariales, ce qui risquerait de provoquer des crises sociales et politiques. À l'inverse, maintenir ces dépenses prive l'État de la capacité d'investir dans les infrastructures et la productivité, perpétuant la dépendance externe et la stagnation économique (FMI, 2022).

Elle s'exprime ensuite dans la relation entre financements externes et souveraineté budgétaire. Les bailleurs de fonds, qui financent plus des deux tiers de l'investissement public, orientent leurs ressources vers des projets spécifiques répondant à leurs propres priorités. Cette fragmentation empêche la construction d'une stratégie nationale cohérente et soumet les choix publics à une logique de dépendance institutionnalisée (Fatton, 2021). Ici encore, l'incompatibilité est manifeste : garantir un niveau minimal d'investissement suppose d'accepter une perte de souveraineté, tandis que revendiquer l'autonomie budgétaire conduit à sacrifier l'investissement.

Enfin, l'incompatibilité se révèle dans la relation entre investissement et instabilité. L'investissement public devrait contribuer à réduire l'insécurité et à renforcer la légitimité de l'État en améliorant les infrastructures et les services. Mais l'instabilité politique et sécuritaire freine l'exécution des projets et oblige l'État à réorienter ses ressources vers les dépenses de sécurité (Providence, 2025b). Ainsi, au lieu de se renforcer mutuellement, sécurité et investissement se neutralisent : l'un ne peut progresser qu'au détriment de l'autre, enfermant le pays dans un cercle vicieux.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), l'investissement public en Haïti apparaît comme un révélateur paradigmatique de la logique d'arbitrages impossibles. Il incarne l'impossibilité de concilier simultanément stabilité sociale, discipline macroéconomique, souveraineté budgétaire et développement productif. Chaque tentative de privilégier un objectif se traduit par l'affaiblissement des autres, empêchant la construction d'une cohérence nationale et renforçant la dépendance externe.

En somme, l'investissement public haïtien ne constitue pas seulement un secteur fragilisé des finances publiques : il est

l'expression concrète d'une incompatibilité structurelle qui empêche le pays de transformer ses ressources, internes et externes, en leviers de développement durable. Tant que cette incompatibilité ne sera pas surmontée par une refondation des choix publics autour de logiques de compatibilité, l'investissement restera une variable d'ajustement, et Haïti demeurera prisonnier d'un régime de stagnation et de vulnérabilité.

4. Incompatibilité : équilibre budgétaire vs financement du développement

La trajectoire des finances publiques haïtiennes entre 2016 et 2025 illustre de manière saisissante une contradiction fondamentale : l'impossibilité de concilier l'exigence d'équilibre budgétaire, indispensable à la stabilité macroéconomique et exigée par les bailleurs, avec la nécessité de financer un développement économique et social durable. Cette tension, permanente et insoluble dans le cadre institutionnel et structurel actuel, constitue une application directe de la théorie des incompatibilités des choix publics, selon laquelle les politiques économiques en Haïti se trouvent prisonnières de dilemmes où tout arbitrage engendre des effets pervers sur d'autres dimensions essentielles.

4.1. La quête d'équilibre budgétaire

La gouvernance des finances publiques en Haïti est traversée par une quête récurrente d'équilibre budgétaire, perçu à la fois comme une exigence technique, un impératif de stabilité macroéconomique et une condition de crédibilité auprès des partenaires internationaux. Toutefois, cette quête se révèle structurellement inachevée : si elle demeure un objectif central des discours et des réformes, elle se heurte à des contraintes politiques, sociales et institutionnelles qui en rendent la réalisation quasiment impossible.

Sur le plan normatif, l'équilibre budgétaire est défendu comme une condition essentielle de soutenabilité des finances publiques. Les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI), insistent régulièrement sur la nécessité pour Haïti de réduire son déficit public afin de limiter le recours au financement monétaire et de contenir les pressions inflationnistes (FMI, 2022). De même, la Banque mondiale et la CEPALC soulignent que l'absence de discipline budgétaire fragilise la crédibilité du pays et freine l'attraction d'investissements étrangers (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021).

Cependant, l'analyse empirique montre que cette quête d'équilibre est en réalité constamment contrariée par des contraintes structurelles. Les recettes fiscales, faibles et volatiles, plafonnent à environ 12–14 % du PIB, limitant drastiquement les marges de manœuvre de l'État (IHSI, 2022). Les dépenses courantes, dominées par les salaires, les subventions et les transferts sociaux, absorbent plus de 70 % du budget, laissant peu de place à des ajustements significatifs (MEF, 2021). À cela s'ajoutent les chocs externes (catastrophes naturelles, fluctuations des prix internationaux, crises sanitaires) et internes (instabilité politique, insécurité) qui accentuent l'imprévisibilité budgétaire et imposent des dépenses imprévues (Fatton, 2021).

Cette impossibilité pratique d'atteindre l'équilibre budgétaire illustre la logique des arbitrages impossibles. Respecter une stricte discipline fiscale exigerait de réduire fortement les dépenses courantes ou d'augmenter la pression fiscale, options politiquement explosives dans un pays marqué par une pauvreté endémique et une faible légitimité institutionnelle. À l'inverse, privilégier les besoins sociaux et le maintien de la stabilité politique creuse le déficit et accroît le recours à l'endettement ou

au financement monétaire, ce qui alimente l'inflation et accentue la dépendance externe.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la quête d'équilibre budgétaire en Haïti ne peut être comprise comme un simple problème de discipline ou d'efficacité. Elle traduit une incompatibilité structurelle entre trois objectifs : assurer la stabilité macroéconomique, répondre aux besoins sociaux immédiats et investir dans la transformation productive. Chaque tentative de concilier ces objectifs échoue, car les ressources disponibles sont structurellement insuffisantes et les contraintes politiques et sociales exacerbées.

L'équilibre budgétaire en Haïti reste un horizon normatif plus qu'une réalité pratique. Il fonctionne comme un référentiel imposé par les bailleurs et intégré dans les discours publics, mais dont la réalisation est contrecarrée par les incompatibilités structurelles des finances publiques. Cette quête inachevée révèle moins une incapacité technique qu'un système où l'État est condamné à arbitrer entre des objectifs irréconciliables, confirmant que la gouvernance budgétaire haïtienne est prise dans un régime de contradictions permanentes.

4.2. L'impératif de financement du développement

Parallèlement à la quête d'équilibre budgétaire, les finances publiques haïtiennes se trouvent confrontées à un impératif incontournable : financer le développement. Dans un pays où plus de 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et où les infrastructures de base demeurent largement déficientes, la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la modernisation de l'économie exigent des ressources considérables (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021). Cet impératif n'est pas seulement économique, mais aussi social et

politique : il conditionne la stabilité du pays et la légitimité même de l'État.

Les besoins de financement sont immenses et touchent l'ensemble des secteurs stratégiques. Le secteur agricole, qui emploie encore une part importante de la population active, souffre d'un déficit chronique d'investissements dans l'irrigation, la mécanisation et le stockage, ce qui accroît la dépendance alimentaire du pays (IHSI, 2022). Le secteur énergétique, pilier de toute stratégie de développement, reste dominé par une production instable et une dépendance massive aux importations pétrolières, faute d'investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures de distribution (MEF, 2021). Le système éducatif et de santé, quant à lui, demeure sous-financé, incapable de répondre à la demande croissante en termes de qualité et d'accessibilité, renforçant ainsi les inégalités sociales (UNESCO, 2021).

Pour répondre à ces besoins, l'investissement public devrait jouer un rôle moteur en stimulant l'accumulation de capital, en réduisant les inégalités territoriales et en créant les conditions d'un cercle vertueux de croissance cumulative (Hirschman, 1958; Rodrik, 2007). Or, comme nous l'avons vu, sa part dans le budget demeure marginale, oscillant entre 10 et 15 % des dépenses totales, bien en deçà des standards nécessaires pour enclencher une transformation structurelle (MEF, 2021; FMI, 2022). Cette insuffisance condamne l'État à fonctionner dans une logique de gestion de crise, incapable de répondre à l'impératif de développement.

Cet impératif de financement du développement entre ainsi en contradiction frontale avec la quête d'équilibre budgétaire. Augmenter l'investissement exige soit de mobiliser davantage de ressources fiscales, dans un contexte où l'assiette reste étroite et dominée par l'économie informelle, soit de recourir à

l'endettement, ce qui alourdit un service de la dette déjà pesant (BRH, 2016–2025; FMI, 2022). Dans les deux cas, la soutenabilité budgétaire est menacée, et l'État se retrouve pris dans une logique d'arbitrages impossibles.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), l'impératif de financement du développement illustre l'une des tensions les plus profondes des finances publiques haïtiennes. Satisfaire les besoins sociaux et productifs suppose de rompre avec la discipline budgétaire et la dépendance externe, mais toute tentative en ce sens risque de fragiliser la stabilité macroéconomique et de compromettre la crédibilité internationale. À l'inverse, respecter les règles de l'équilibre budgétaire et de la soutenabilité financière condamne l'État à sous-financer son développement et à reproduire les déséquilibres structurels.

L'impératif de financement du développement en Haïti est bien plus qu'un enjeu budgétaire : il constitue un test de souveraineté et de cohérence nationales. Tant que les finances publiques resteront enfermées dans le dilemme entre équilibre et développement, le pays demeurera prisonnier d'un régime d'incompatibilités structurelles qui empêche la construction d'une trajectoire de progrès économique et social.

4.3. Le dilemme haïtien : discipline vs croissance

Au cœur des finances publiques haïtiennes se trouve un dilemme structurel : concilier la discipline budgétaire, exigée par les bailleurs et les impératifs de stabilité macroéconomique, avec la nécessité de financer une croissance inclusive et durable. Ce dilemme illustre l'une des contradictions les plus profondes de la gouvernance économique haïtienne : les politiques qui permettent de stabiliser l'économie à court terme compromettent sa capacité de développement à long terme, tandis que les mesures favorisant

la croissance risquent d'accentuer les déséquilibres financiers et d'alimenter l'instabilité macroéconomique.

D'un côté, la discipline budgétaire est présentée comme un impératif. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres partenaires soulignent régulièrement la nécessité de réduire les déficits publics et de contenir le recours au financement monétaire pour préserver la stabilité des prix et la crédibilité de la gourde (FMI, 2022; Banque mondiale, 2020). Le respect de cette discipline est également une condition d'accès aux financements concessionnels, qui représentent une part essentielle du budget d'investissement (CEPALC, 2021). Cette logique de rigueur budgétaire vise à rassurer les bailleurs et à maintenir la soutenabilité de la dette publique.

De l'autre côté, cette même discipline se heurte à l'impératif de croissance. Les contraintes imposées par les bailleurs, en limitant la capacité de l'État à accroître ses dépenses sociales et productives, empêchent la mise en place d'une stratégie de développement ambitieuse. Or, dans un pays où la pauvreté reste massive, où l'accès aux services publics est limité et où les infrastructures demeurent déficientes, la croissance ne peut être relancée sans un effort massif d'investissement public et privé (IHSI, 2022; Paul, 2019). L'application stricte de la discipline budgétaire, en réduisant ces marges, enferme l'économie haïtienne dans une logique de stagnation.

Ce dilemme est aggravé par la vulnérabilité structurelle du pays. L'économie haïtienne est fortement dépendante des importations et des transferts de la diaspora, tandis que son appareil productif reste faiblement diversifié et peu compétitif (BRH, 2016–2025). Dans ce contexte, l'ajustement budgétaire produit des effets récessifs plus importants que dans d'autres pays de la région. Loin de stimuler une croissance équilibrée, la discipline budgétaire se

traduit par une contraction de la demande interne et une fragilisation accrue des secteurs productifs.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), ce dilemme incarne un arbitrage impossible : la discipline budgétaire est incompatible avec l'impératif de croissance dans un pays caractérisé par la faiblesse fiscale, la dépendance externe et l'instabilité politique. Tenter de satisfaire l'un de ces objectifs revient inévitablement à compromettre l'autre. Cette logique enferme Haïti dans une double impasse : maintenir la discipline budgétaire rassure les créanciers, mais bloque la croissance ; privilégier la croissance creuse les déficits et fragilise la stabilité macroéconomique.

Ainsi, le dilemme haïtien entre discipline et croissance ne relève pas seulement d'un choix conjoncturel de politique économique. Il exprime une contradiction structurelle de l'État haïtien, incapable de générer des compatibilités entre ses objectifs de stabilisation et de développement. Tant que ce dilemme ne sera pas résolu par une refondation des politiques publiques, articulant discipline et investissement dans une logique de souveraineté ajustée, les finances publiques continueront de fonctionner dans un régime d'incompatibilités structurelles, reproduisant la stagnation et la dépendance.

4.4. L'expression d'une incompatibilité structurelle

L'examen des finances publiques haïtiennes au prisme de la quête d'équilibre budgétaire et de l'impératif de financement du développement met en évidence une incompatibilité structurelle qui dépasse la simple gestion comptable des recettes et des dépenses. Cette incompatibilité ne se réduit pas à une mauvaise gouvernance ou à une faiblesse technique : elle traduit un verrou systémique où les choix budgétaires sont contraints par des logiques contradictoires, empêchant la construction d'une trajectoire cohérente de développement.

D'un côté, la discipline budgétaire est promue comme un impératif incontournable. Les institutions financières internationales insistent sur la nécessité de réduire les déficits, de contenir la création monétaire et de garantir la soutenabilité de la dette (FMI, 2022; Banque mondiale, 2020). Cet impératif s'inscrit dans une logique de stabilité macroéconomique et de crédibilité internationale, conditions jugées essentielles pour attirer l'investissement étranger et sécuriser les financements concessionnels.

De l'autre côté, l'impératif de développement exige des investissements massifs dans l'agriculture, l'énergie, l'éducation et les infrastructures, afin de briser le cycle de pauvreté et de dépendance. Or, l'allocation budgétaire actuelle, dominée par les dépenses de fonctionnement et le service de la dette, laisse peu de marges pour ces investissements (MEF, 2021; CEPALC, 2021). Ainsi, toute tentative de respecter la discipline budgétaire limite l'investissement public et perpétue la stagnation ; inversement, toute augmentation significative de l'investissement creuse le déficit et accroît la dépendance à l'endettement ou à l'aide internationale.

Cette situation révèle un dilemme insoluble : les finances publiques haïtiennes sont enfermées dans une logique où chaque choix politique fragilise un autre objectif fondamental. Assurer la stabilité macroéconomique compromet la croissance ; financer le développement fragilise la soutenabilité financière ; protéger la cohésion sociale accentue la dépendance externe et la vulnérabilité budgétaire (Fatton, 2021; Paul, 2019).

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette contradiction incarne l'essence même d'un régime d'arbitrages impossibles. L'État haïtien ne souffre pas seulement d'un manque de ressources, mais d'une structure où les objectifs publics — équilibre, croissance,

inclusion sociale et souveraineté — sont intrinsèquement incompatibles. Les finances publiques deviennent ainsi un champ où se manifeste, de façon exemplaire, l'impossibilité de produire de la cohérence à partir de ressources limitées et de contraintes externes lourdes.

L'expression d'une incompatibilité structurelle dans le champ budgétaire montre que les finances publiques haïtiennes ne peuvent être stabilisées ni transformées par de simples ajustements techniques ou par une discipline imposée de l'extérieur. Elles nécessitent une refondation profonde visant à transformer ces incompatibilités en compatibilités construites, c'est-à-dire en articulant de manière nouvelle les impératifs de stabilité, de développement et de souveraineté. Faute de quoi, Haïti restera prisonnier d'un modèle budgétaire qui perpétue la fragilité au lieu de la résorber.

4.5. Une impasse à dépasser

L'analyse des finances publiques haïtiennes révèle une véritable impasse structurelle, où la quête d'équilibre budgétaire, l'impératif de financement du développement et la pression des urgences sociales et politiques s'avèrent mutuellement incompatibles. Cette impasse ne renvoie pas seulement à une conjoncture difficile ; elle exprime une logique profonde qui enferme l'État dans des arbitrages impossibles, condamnant les finances publiques à fonctionner dans un régime permanent de crise.

Cette impasse se manifeste d'abord dans l'incapacité de l'État à concilier discipline et croissance. La rigueur budgétaire, imposée par les bailleurs de fonds et nécessaire à la soutenabilité macroéconomique, freine l'investissement public et limite la capacité de l'État à répondre aux besoins sociaux fondamentaux (FMI, 2022; Banque mondiale, 2020). À l'inverse, toute tentative d'accroître les dépenses sociales ou productives pour soutenir la

croissance et réduire la pauvreté entraîne un creusement du déficit et un alourdissement du service de la dette, accentuant la dépendance externe et l'instabilité macroéconomique (CEPALC, 2021).

Ensuite, cette impasse traduit une souveraineté budgétaire compromise. Les financements internationaux, qui couvrent une large part de l'investissement public, conditionnent l'accès aux ressources à l'application de politiques d'austérité et de réformes structurelles. Ce modèle réduit l'autonomie de l'État dans la définition de ses priorités et aligne ses choix budgétaires sur les injonctions des bailleurs, au détriment d'une stratégie endogène de développement (Paul, 2019; Providence, 2025a). Ainsi, l'État haïtien se trouve piégé dans une logique où l'aide internationale, censée soutenir le développement, devient un mécanisme de dépendance et de reproduction des déséquilibres.

Cette impasse se nourrit enfin de l'instabilité politique et sécuritaire, qui empêche l'investissement public de jouer son rôle structurant. Les ressources allouées à la sécurité et aux dépenses de fonctionnement absorbent les marges budgétaires, tandis que l'exécution des projets est entravée par les blocages institutionnels et les violences armées. Le cercle vicieux est alors complet : faute d'investissement, l'économie reste fragile ; cette fragilité alimente la pauvreté et l'instabilité, qui à leur tour accentuent les pressions sur les finances publiques.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), cette impasse illustre le cœur du régime haïtien : des choix budgétaires où chaque solution partielle produit une aggravation ailleurs, empêchant la constitution d'un équilibre global. L'État est pris dans un système où il ne peut ni réduire durablement le déficit sans fragiliser la cohésion sociale, ni financer le développement sans aggraver l'endettement, ni

préserver sa souveraineté budgétaire sans compromettre l'investissement.

En définitive, cette impasse doit être comprise non comme une fatalité, mais comme un défi à dépasser. Elle appelle une refondation des politiques publiques fondées sur la recherche de compatibilités construites : un effort concerté de mobilisation des ressources internes, de réallocation stratégique des dépenses, de réduction de la dépendance externe et de renforcement de la gouvernance institutionnelle. Seule une telle transformation permettra de sortir les finances publiques haïtiennes de cette impasse et d'ouvrir la voie à une cohérence budgétaire au service du développement et de la souveraineté nationale.

Conclusion du Chapitre 5

L'examen des finances publiques haïtiennes entre 2016 et 2025 met en évidence une réalité persistante : l'État évolue dans un régime de déséquilibre permanent, où la faiblesse des recettes, la rigidité des dépenses et la dépendance à l'endettement se combinent pour produire un déficit chronique. L'analyse a montré que les recettes fiscales, plafonnant autour de 12 à 13 % du PIB, restent largement insuffisantes pour répondre aux besoins de la société et financer des investissements structurants. La prépondérance des recettes douanières, reflet d'une économie ouverte, mais faiblement industrialisée, traduit la fragilité de la base fiscale et souligne l'incapacité à mobiliser durablement les revenus internes.

Du côté des dépenses, la structure budgétaire demeure dominée par les charges de fonctionnement, absorbant plus des deux tiers du budget. Les salaires de la fonction publique, les subventions et le service croissant de la dette laissent peu de place à l'investissement productif, pourtant indispensable à la

transformation de l'économie. La dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, qu'il s'agisse de dons ou de prêts concessionnels, accentue cette contrainte : elle confère aux bailleurs un pouvoir décisif dans l'orientation budgétaire et limite la souveraineté de l'État.

La dette publique, en hausse constante, reflète à la fois le recours nécessaire au financement externe et interne pour combler les déficits et la fragilité d'une trajectoire dominée par la dépendance. Si les ratios de dette par rapport au PIB demeurent en apparence modérés, leur soutenabilité est compromise par l'insuffisance structurelle des recettes fiscales et par la vulnérabilité aux chocs externes. Le service de la dette, absorbant une part croissante des dépenses, réduit davantage la marge disponible pour des politiques publiques ambitieuses.

L'investissement public, pour sa part, illustre le verrouillage du système budgétaire. Structurellement insuffisant et dépendant de financements extérieurs, il n'a pas permis d'amorcer une dynamique cumulative de croissance. La faiblesse des dépenses en infrastructures, éducation, santé ou énergie contribue à entretenir un cercle vicieux : absence d'investissement → faible productivité → croissance stagnante → faibles recettes fiscales → incapacité à investir.

Ces constats convergent vers une conclusion centrale : les finances publiques haïtiennes sont piégées dans une incompatibilité structurelle. L'exigence d'équilibre budgétaire, portée par les partenaires internationaux, se heurte frontalement aux impératifs de financement du développement et aux attentes sociales de la population. Toute tentative de réduction du déficit par la rigueur budgétaire déclenche des tensions sociales et politiques, comme en 2018 avec la suppression avortée des subventions sur les produits pétroliers. À l'inverse, toute tentative d'expansion budgétaire pour répondre aux besoins sociaux ou

stimuler la croissance creuse le déficit, alourdit la dette et fragilise la stabilité macroéconomique.

Cette contradiction n'est pas conjoncturelle, mais structurelle : elle traduit la difficulté intrinsèque de l'État haïtien à articuler discipline macroéconomique, justice sociale et souveraineté nationale dans un cadre institutionnel marqué par la dépendance, l'informalité et l'instabilité. Elle illustre de façon exemplaire la pertinence de la théorie des incompatibilités des choix publics, qui éclaire les dilemmes impossibles auxquels l'action publique haïtienne est confrontée.

En définitive, l'analyse des finances publiques confirme que le déficit chronique et la faiblesse de l'investissement ne sont pas seulement le résultat d'une mauvaise gestion, mais les manifestations d'une crise plus profonde de gouvernance et de cohérence nationale. Les finances publiques haïtiennes apparaissent comme un espace où se cristallisent les tensions entre exigence externe de discipline et impératif interne de développement, tensions qui demeurent sans issue dans le cadre actuel.

Ce constat prépare logiquement l'examen du secteur réel et productif, objet du Chapitre 6, où se matérialisent les conséquences concrètes de ces contradictions budgétaires : une économie peu diversifiée, faiblement compétitive et structurellement dépendante des importations et des transferts externes.

Bibliographie

- Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2013). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. Phoenix: Crown Business.
- Banque mondiale. (2020). *Haiti Overview*. Washington, DC: World Bank Group.
- BRH. (2016–2025). *Économie en Graphes*. Port-au-Prince: Banque de la République d’Haïti.
- BRH. (2021). *Rapport Annuel*. Port-au-Prince: Banque de la République d’Haïti.
- Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1979). *Dependency and Development in Latin America*. California: University of California Press.
- CEPALC. (2021). *Estudio Económico de América Latina y el Caribe 2021*. New York: Nations Unies.
- Dos Santos, T. (1970). The Structure of Dependence. *American Economic Review*, 60(2), 231–236. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1815811>
- Dubois, L. (2012). *Haiti: The Aftershocks of History*. New York: Metropolitan Books.
- Dupuy, A. (2014). *Haiti: From Revolutionary Slaves to Powerless Citizens*. London: Routledge.

- Escobar, A. (2011). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton: Princeton University Press.
- Evans, P. (2010). *The challenge of 21st century development: Building capability-enhancing states*. New York: United Nations Development Programme.
- Fanon, F. (2004). *Les Damnés de la Terre*. Paris: La Découverte.
- Fatton, R. (2002). *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc.
- Fatton, R. (2021). *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*. New Brunswick: Rutgers University Press.
- FMI. (2020). *Haiti: Staff Report for the 2020 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- FMI. (2022). *Haiti: Staff Report for the 2022 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Frank, A. G. (1967). *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*. New York: Monthly Review Press.
- Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. Chicago: University of Chicago Press.

- Friedman, M. (1968). The Role of Monetary Policy. *American Economic Review*, 58(1), 1–17.
- Friedman, M., & Schwartz, A. J. (1963). *A Monetary History of the United States, 1867–1960*. Princeton: Princeton University Press.
- Girvan, N. (2008). Globalization and counter-Globalization in the caribbean. Dans H. (. Veltmeyer, *New Perspectives on Globalization and Antiglobalization: Prospects for a New World Order?* (pp. 1-15). London: Routledge.
- Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven: Yale University Press.
- IHSI. (2022). *Comptes économiques et indices de production*. Port-au-Prince: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.
- Jerven, M. (2013). *Poor Numbers: How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*. New York: Cornell University Press.
- Keynes, J. M. (1936). *The General Theory of Employment, Interest and Money*. London: Macmillan.
- MEF. (2018). *Rapport sur les finances publiques*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.

- MEF. (2021). *Rapport sur la situation macroéconomique et les perspectives*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- Mundell, R. A. (1963). Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates. *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 29(4), 475–485. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/139336>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Orozco, M., & Jewers, M. (2019). *The impact of migrants' remittances and investment on rural youth*. Washington, DC: Inter-American Dialogue. Récupéré sur www.ifad.org/ruraldevelopmentreport
- Paul, C. (2019). *État, gouvernance et dépendance internationale en Haïti*. Paris: Karthala.
- Prebisch, R. (1950). *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York: United Nations.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales ?* Schoelcher: Université des Antilles - Laboratoire CEREGMIA.

- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Providence, C. (2025a). *Territoire en mouvement : Repenser le développement pour un avenir durable en Haïti*. Paris: L'Harmattan.
- Providence, C. (2025b). *Le pouvoir du diagnostic territorial : Repenser le développement et la gouvernance en Haïti à partir des territoires*. Paris: L'Harmattan.
- Rodrik, D. (2007). *One Economics, Many Recipes: Globalization, Institutions and Economic Growth*. Princeton: Princeton University Press.
- Said, E. (1978). *Orientalism*. New York: Pantheon Books.
- Sen, A. (2001). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Trouillot, M.-R. (2000). *Haiti: State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.
- UNESCO. (2021). *Global Education Monitoring Report: Central America and the Caribbean*. Paris: UNESCO.
- Wallerstein, I. (2011). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-*

Economy in the Sixteenth Century. California: University of California Press.